Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 7

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

choses toutes naturelles. Que des retardataires ne soient portés en augmentation que le jour après celui où ils ont rejoint leur corps, il n'est pas nécessaire de le dire ; c'est un principe général établi par le § 10. Un règlement ne peut pas prévoir tous les cas où des hommes remplacés doivent être portés en diminution le jour où les remplaçants sont portés en augmentation. Il arrivera souvent que la nature, la remise du service, etc., obligeront les uns et les autres à rester encore au service, comme il peut aussi exister des motifs de licencier un militaire remplacé, avant l'arrivée de son remplaçant.

C'est aussi pour ces raisons que dans le chapitre « Solde » nous avons supprimé la disposition en vertu de laquelle la caisse militaire fédérale ne devait jamais payer la solde d'un homme remplacé et de son remplaçant pour le même jour. On ne peut pas réglementer d'une manière aussi positive des situations exposées à toutes les alternatives possibles. Que des corps entiers soient portés en diminution le jour où ils sortent du service, c'est là de nouveau un fait tout naturel. Qu'un militaire, en revanche, sorte du service, un jour où il ne répond plus à l'appel du matin, ce n'est pas là une règle invariable. Des hommes peuvent être licenciés du service après l'appel du matin ; des licenciements de ce genre ont déjà été souvent ordonnés, sans que les intéressés aient eu le droit de réclamer la solde du jour suivant, lorsqu'ils pouvaient encore rentrer chez eux le même jour.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Zur Ausbildung der schweizerischen Milizinfanterie, par A. Scherz, lieut.-colonel d'infanterie. 1 broch. in-8° de 170 pages, avec 4 figures dans le texte et 3 cartes. Berne, 1879. Jent et Reinert, éditeurs. 4 francs.

Nous devons des excuses et nous les faisons à qui de droit pour le retard du compte-rendu de cette brochure que nous avons reçue l'été dernier. Nous tenions à la lire avec attention.

Ce travail, basé sur l'expérience de l'auteur comme officier distingué des milices bernoises, se distingue de tout autre sur la matière. Il faut le lire une première fois jusqu'au bout pour s'en faire une juste idée.

Il commence par un exemple positif et pratique : la mobilisation du bataillon de fusiliers n° 27, à Berne, et il suit ce bataillon depuis l'ordre textuel de mise sur pied jusqu'au service de campagne. Les ordres nécessaires et les mesures complémentaires sont indiqués d'après les prescriptions des lois et règlements en vigueur et d'après de bons principes de tactique. C'est ainsi que toute une riche provision d'utiles recommandations se trouve réunie sous trois chapitres : Entrée au service, Service intérieur, Service de campagne ; lesquels comprennent eux-mêmes 14 paragraphes, à savoir :

I. Mobilisation du bataillon d'infanterie. Explications concernant l'ordre du jour n° 1. Compléments. Equipement de campagne de l'officier d'infanterie. Equipement des corps de troupes.

II. Nominations et promotions. Ordre. Hygiène et soins sanitaires. Logement. Entretien. Poésie militaire (musiques).

III. Transmission des ordres et rapports ; nouvelles et renseignements. Patrouilles. Avant-postes.

Un quatrième chapitre, soit appendice, comprend trois articles : Des notes biographiques sur le regretté lieut.-colonel Mezener, ancien-instructeur-chef bernois ; des souvenirs de l'occupation de la frontière du

Jura en 1871 ; les Instructions de Garibaldi pour les francs-tireurs et les volontaires.

Ces dernières pages sont peut-être superflues. Un livre qui prétend à être pratique avant tout ne devrait pas se préoccuper de francs-tireurs et de volontaires suisses. Si des combattants de ce genre ont pu rendre de bons services en France et en Italie, à côté ou en remplacement de l'armée permanente, il n'en serait pas de même avec notre armée de milices. Les volontaires qui pourraient nous arriver du dehors ou du dedans, en temps de guerre, ne sauraient mieux faire que d'entrer dans nos corps de troupes existants et en premier lieu dans les dépôts de recrues à l'instruction. Or ces corps ont déjà leurs ordonnances et règlements, et il n'y aurait pas lieu de les changer pour l'ouverture des hostilités. Sans cela les nouveaux venus seraient plus nuisibles qu'utiles.

La brochure de M. le lieut.-colonel Scherz est accompagnée de trois jolies planches de Berne, de Bümplitz-Könitz et des environs, se rapportant aux articles sur le service de campagne et les complétant fort bien.

Il serait fort à désirer que cet utile et intéressant travail fut aussi traduit en français, avec les compléments et perfectionnements d'une seconde édition.

Frœschwiller, Châlons, Sedan, par Alfred Duguet. 1 vol. in-18° de 435 pages, avec cinq cartes des opérations militaires. Paris, 1881. Charpentier, éditeur. 3 fr. 50.

Sous le titre ci-dessus, l'auteur, déjà connu par une « Légende de Magenta » a entrepris de raconter surtout les opérations dirigées par le maréchal Mac-Mahon, c'est-à-dire le combat de Wissembourg, la bataille de Frœschwiller ou de Wörth, la retraite sur Châlons et la marche de la nouvelle armée « au gouffre de Sedan ». Ces graves événements sont retracés dans des pages claires, animées, s'enchaînant naturellement ; elles offrent tout l'attrait d'un drame bien conduit et dénoué de la façon la plus émouvante. L'auteur est généralement peu sympathique au maréchal Mac-Mahon, et il ne paraît pas prétendre à faire autre chose qu'un vif réquisitoire contre la conduite des armées d'alors. Cette manière de voir mérite assurément aussi d'être pesée par l'histoire impartiale; confrontée avec les narrations de tons différents, elle peut être plus utile que maints dithyrambes plus partiaux encore et plus dangereux. Les adversaires de l'auteur pourront lui reprocher avec quelque raison de s'être appuyé de sources un peu surannées. Les ouvrages de M. Rustow, par exemple, et autres de ce genre, écrits pendant ou immédiatement après la guerre, sont fort excusables de renfermer diverses erreurs ou lacunes qui auraient certainement disparu d'éditions futures ; mais les mêmes défauts dans une publication de 1880 ne sont guère admissibles, surtout dans un livre qui prétend à redresser les faits et les responsabilités.

Au reste, ce n'est pas seulement le maréchal Mac Mahon qui est pris à partie. Le procès est plus vaste, comme on peut en juger par les lignes ci-après, extraites du premier chapitre, sur la situation de la France à la veille de la guerre :

« Le maréchal Niel, dit l'auteur, à bout de luttes, était mort au commencement de son œuvre de régénération ; le maréchal Le Bœuf, bon officier d'artillerie, n'avait pas la moindre idée stratégique ; le maréchal Canrobert n'était pas un Turenne, loin de là ; le maréchal Bazaine était peu sympathique, quoi qu'on le crût, à tort, meilleur guerrier que ses collègues ; le maréchal de Mac-Mahon enveloppait dans une réserve et un silence habiles une grande médiocrité militaire et passait, malheureusement, pour un homme de guerre ; le maréchal Baraguay-d'Hilliers sentait son âge le retenir loin des champs de bataille ; l'empereur, encore éner-

gique en 1859, était brisé par la maladie et absolument incapable de conduire une immense armée. Seuls, les généraux de Palikao et de Wimpffen étaient en état de manier de grandes masses : c'est pourquoi l'empire les laissa de côté et ne les appela que lorsque tout était compromis.

» C'est pourtant au milieu de cette décomposition militaire et civile, de ce tripotage des bureaux et des gens influents, de cet amour de la paix poussé jusqu'à l'absurde, que la déclaration de M. de Gramont éclata comme un sinistre obus...

» Il ne nous appartient pas d'entrer ici plus avant dans les causes de nos revers, de sonder plus profondément les plaies de notre organisation militaire. Nous nous contenterons de faire remarquer que le maréchal de Mac-Mahon, qui allait jouer le principal rôle du premier acte de ce drame, s'était peu occupé de nos armements, qu'il n'avait réclamé ni les fusils à tir rapide, ni la réforme de notre artillerie, ni l'instruction immédiate de la garde mobile, ni la fin des abus qui dépeuplaient les bataillons et vidaient les arsenaux. Isolé en Algérie, il était tout entier aux questions de chasse et de course, et se conformait de plus en plus au précepte oriental qui fut la règle de sa vie et qu'il aurait dû choisir comme devise : *La parole est d'argent et le silence est d'or.* »

Gedenkblätter aus der Kriegs-Geschichte der k. k. œsterr. Armee, (Souvenirs de l'histoire des guerres de l'armée i. et r. d'Autriche), par le comte A. *Thürheim.* Teschen 1879-1880. Karl Prochaska, éditeur.

Cet ouvrage, dont nous annoncions les débuts dans notre numéro du 4 juillet 1879, en est aujourd'hui à son 2e volume. Le premier volume (9 livraisons) comprend l'historique de l'infanterie, c'est-à-dire des 80 régiments de ligne et des 33 bataillons de chasseurs. Le 2e volume s'ouvre par la cavalerie. Ses quatre livraisons parues, 10/11e, 12/13e, comprennent les 14e régiments de dragons et les hussards jusqu'au 16e régiment. Le second volume sera terminé dans le courant de l'année, et avec sa dernière livraison paraîtront le titre, l'avant-propos, la table des sources et des noms propres.

Cette belle publication correspond bien à ce qu'on pouvait en attendre d'après ses premières livraisons et ne dément pas les éloges qu'elles avaient reçus de toutes parts.

CORRESPONDANCE

Un correspondant que nous n'avons pas l'honneur de connaître veut bien nous transmettre les réflexions ci-après, et nous les croyons assez intéressantes pour être publiées avec quelques remarques :

Vous avez rendu compte dans vos numéros 5 et 6 des discussions qui ont eu lieu à la Société militaire de Genève et en d'autres réunions d'officiers, sur la question des fortifications suisses.

Permettez-moi de revenir en quelques mots sur un point qui me semble important et qui concerne les termes mêmes de la question.

Les minorités, représentées à Genève par MM. les conseillers d'Etat Ador et Dufour, ont dit entr'autres que c'était aux partisans des fortifications à venir faire devant le tribunal de l'opinion publique la *preuve* de leurs allégations.

En y réfléchissant bien, ce mot de preuve est vague et il pourrait en résulter un malentendu. Bien des gens se croiraient en droit de se montrer trop exigeants à l'égard de ces preuves et pourraient se prévaloir